

SEANCE DU 23 Janvier 2017

Président : G Paulin

Secrétaire : R Ielsch

Présents : Tous

PERSONNEL : C A E (contrat d'accompagnement dans l'emploi)

Le maire présente au conseil le dispositif du CAE qui permet de mettre en place des actions d'accompagnement, de tutorat, de formation et de validation des acquis pour un salarié avec un contrat de travail à temps partiel ou à temps complet et une aide de l'Etat.

Le conseil décide de prendre Mr Gilles Griffon en CAE, à compter du 1^{er} février 2017 jusqu'au 31 janvier 2018, pour une durée de travail annualisée sur une base de 20H/semaine. Ce contrat est établi en relation avec Pôle Emploi. **(Délib N° 1)**

TRAVAUX NOUVELLE SALLE DE CLASSE :

Le conseil décide de confier le montage de ce dossier au groupement Paillard-Bruder pour les plans et le suivi de l'économie du chantier. **(Délib N° 2)**

A l'issue des discussions, le conseil s'oriente vers l'installation de l'arrêt de car situé aux Bains-douches vers celui de l'école des Filles, pour plus de sécurité.

LOGEMENT LOCATAIRE :

Mme Soltermann a recensé les travaux à réaliser dans son appartement. La commission « Bâtiments » établira un état des lieux et fera ses propositions.

PRET :

Afin d'assurer une trésorerie satisfaisante, le maire propose de prendre un prêt relais sur 2 ans de 150 000 € à 0.85 % (taux fixe) à la Banque Populaire et de 50 000 € au Crédit agricole à 1.01% + Euribor 3 mois. Le conseil approuve ce montage. **(Délib N° 3 et N°4)**

Pour le financement de l'Ecole, le conseil décide de prendre un prêt de 150 000 € sur 15 ans à 1.27% (taux fixe) au Crédit Agricole. **(Délib N°5)**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) :

Avec l'élaboration en cours du SCOT (Schéma de cohérence Territorial) du Pays du Ht Doubs (qui regroupe 6 communautés de communes dont Pontarlier), la CFD a décidé de définir, dans un PLUi, un projet commun à ses 10 communes pour qu'il soit pris en compte dans le SCOT, afin de maîtriser son développement en maintenant un équilibre entre les zones urbanisées et urbanisables et les zones naturelles, agricoles et forestières.

L'élaboration d'un PLUi est une œuvre de longue haleine qui s'étale sur 4 à 5 ans, dont le coût minimum approximatif est estimé à 200 000 € et nécessitera l'organisation suivante :

- Un bureau d'études pour réaliser l'animation du projet et rédiger tous les documents réglementaires.
- Un Vice-Président délégué au PLUi : Xavier Vionnet
- Une commission PLUi, composée de 2 membres par commune
- Un comité technique du PLUi, composé d'élus de la commission PLUi
- Des groupes de travail thématiques et des groupes de travail territoriaux

De plus, l'Etat se désengageant, petit à petit, de l'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire et autres), les communautés de communes devront recruter du personnel supplémentaire ou confier à des organismes extérieurs cette mission, ce qui entraînera des coûts supplémentaires.

Le conseil décide de ne pas s'opposer à la prise de compétence « Plan local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » par la CFD. (**Délib N°6**)

ADHESION A L'AD@T :

Le Département propose son appui technique, juridique ou financier aux collectivités territoriales et EPCI, en adhérant à l'AD@T moyennant une cotisation pour la commune de 100 € plus une cotisation de 0.60 €/habitant. Cette adhésion donnera accès à des missions de base (pack de base) et à des prestations supplémentaires qui seront fournies par l'AD@T, mais payantes. Le conseil décide d'y adhérer. (**Délib N° 7**)

BOIS :

L'association des maires ruraux recommande de ne plus payer la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire) qui représente pour notre commune un coût annuel de 870 €, car elle doute de la bonne utilisation des sommes versées à cet organisme, qui est chargé normalement de la promotion du bois. Le conseil décide de ne plus payer la CVO.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les 8 Syndicats Départementaux d'Énergies de Bourgogne-Franche-Comté, dont le SYDED, ont décidé de créer un « **Groupement de commandes d'achat d'énergies** » ouvert à toutes les personnes morales de droit public et de droit privé dont le siège est situé dans la Région Bourgogne-Franche-Comté. En raison de la suppression des tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité, un groupement de commandes permet de massifier l'achat public et d'obtenir de meilleures offres. Le conseil décide d'adhérer au Groupement par l'intermédiaire du SYDED. (**Délib N°8**)
- Une réunion de préparation de la Randonnée des Fruitières (*qui aura lieu au départ de Boujailles le 21 mai 2017*) avec les responsables de Bulle aura lieu à la **mairie le Lundi 6 Février à 20h00.**

La séance est levée à 22h15

Le maire